PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA FRETTE-SUR-SEINE

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

(articles L.123-1-5, L.123-2-b et c, R.123-11-d et R.123-12 du code de l'urbanisme)

L'inscription d'un emplacement réservé au PLU permet d'éviter qu'un terrain, destiné à servir d'emprise à un équipement public fasse l'objet d'une utilisation incompatible avec sa destination future.

La liste ci-jointe, regroupe l'ensemble des emplacements réservés :

- aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts,
- en vue de la réalisation de programmes de logements en précisant la nature de ces programmes, dans le respect des objectifs de mixité sociale.

Elle précise leur destination, leur superficie approximative et l'indication des collectivités, services et organismes publics bénéficiaires.

Néanmoins, le propriétaire d'un emplacement réservé par le PLU peut, dès que le plan est rendu public, mettre la collectivité ou le service public en demeure d'acquérir son terrain qu'il soit bâti ou non conformément aux dispositions de l'article L 123-17 du Code de l'Urbanisme.

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Repère au plan	Affectation de l'emplacement	Bénéficiaires (services ou collectivités chargés d'acheter le terrain)	Superficie de l'emplacement
A	Élargissement de la rue de la Ville de Paris pour emprise totale de 8 m	Commune	662 m²
B	Élargissement à 18 m de la RD 392	Conseil général du Val d'Oise	117 m²
C	Création de parking et d'un accueil scolaire ou périscolaire	Commune	437 m²
D	Opération de logements sociaux (100% du nombre de logements créés), Angle rue de la Gare / RD 392	Commune	795 m²
E	Extension du groupe scolaire Calmette création de parking	Commune	1 500 m²
F	Création de logements sociaux (50% du nombre de logements créés)	Commune	4 382 m²
G	Aménagement de voirie Zone 1 AU de la Mardelle	Commune	1 184 m²
Total			**9 077 m²**

Les surfaces, calculées au moyen d'un logiciel informatique, sont données à titre indicatif.

A	Élargissement de la rue de la Ville de Paris pour emprise totale de 8 m	Commune	662 m²

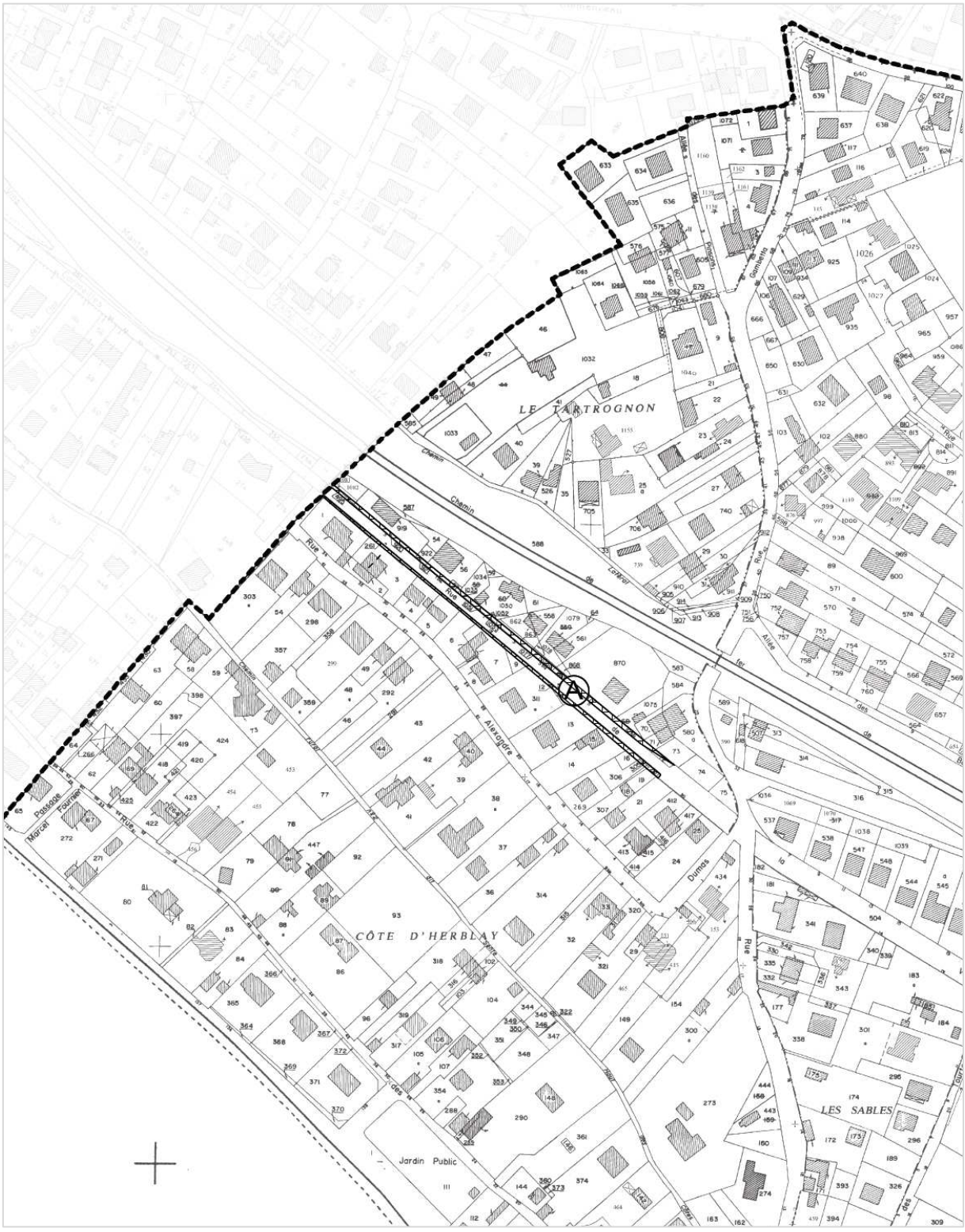

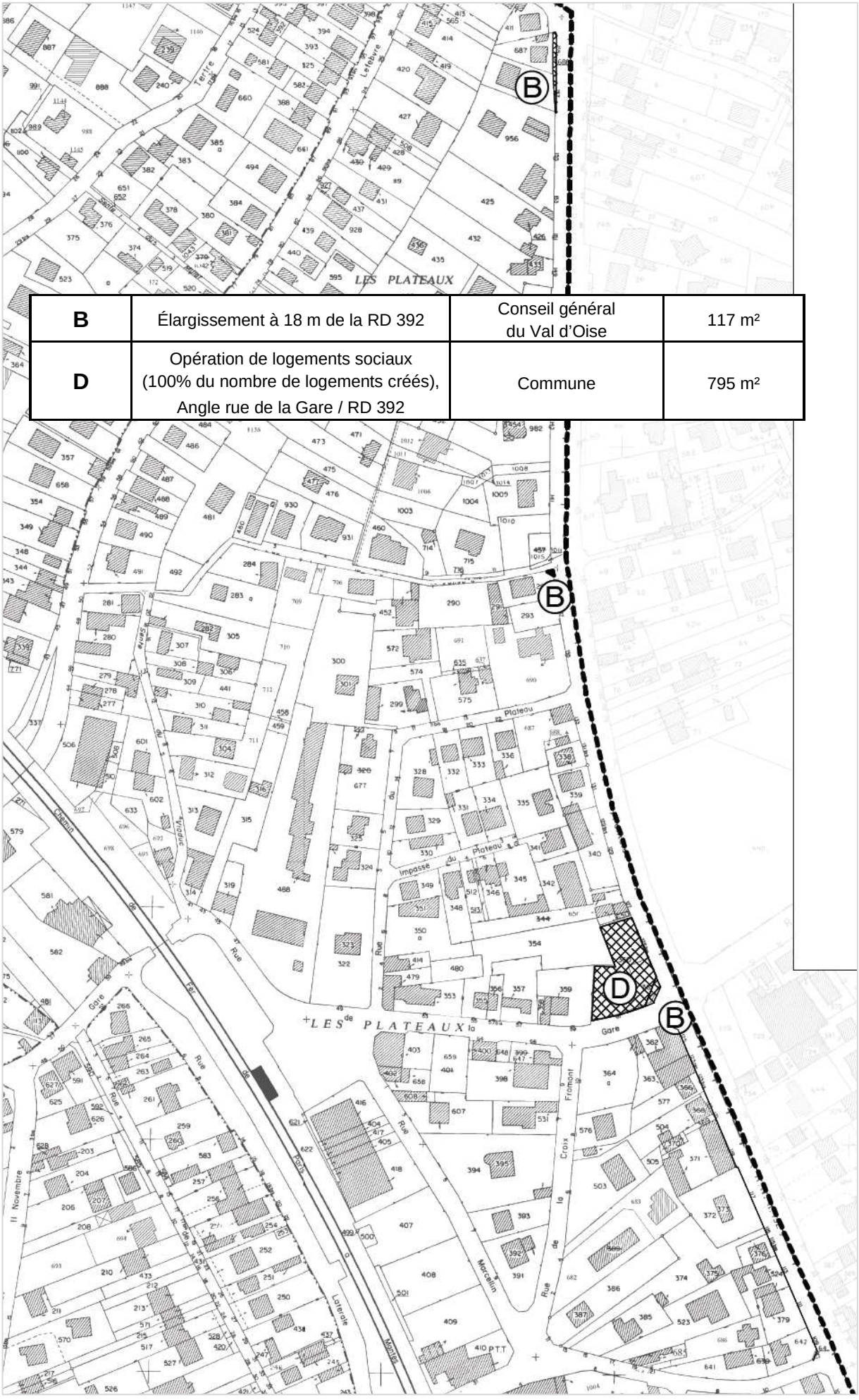

B	Élargissement à 18 m de la RD 392	Conseil général du Val d'Oise	117 m²
D	Opération de logements sociaux (100% du nombre de logements créés), Angle rue de la Gare / RD 392	Commune	795 m²

C	Création de parking et d'un accueil scolaire ou périscolaire	Commune	437 m²

E	Extension du groupe scolaire Calmette création de parking	Commune	1 500 m²
F	Création de logements sociaux (50% du nombre de logements créés)	Commune	4 382 m²

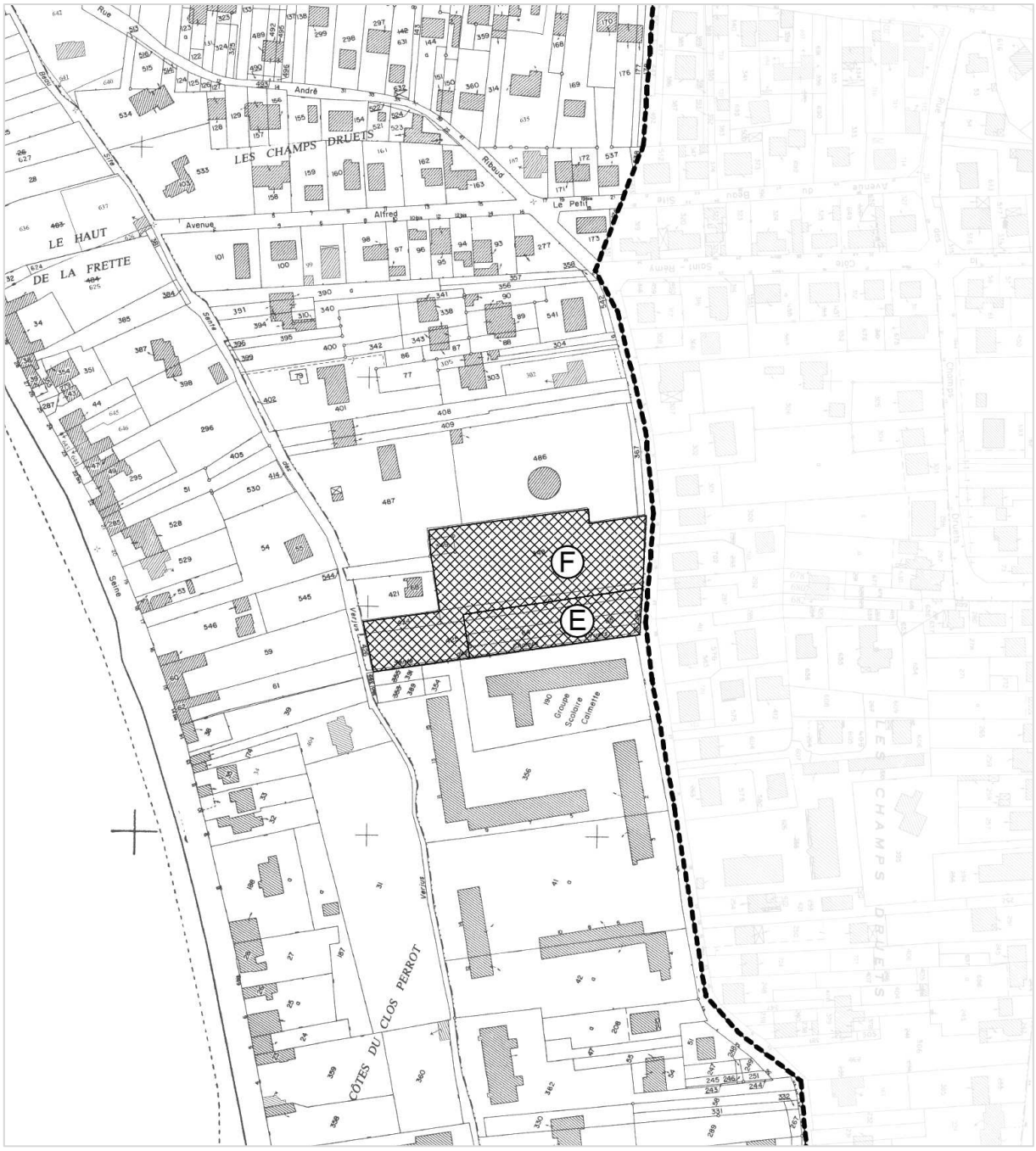

G	Aménagement de voirie Zone 1 AU de la Mardelle	Commune	1 184 m²